Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260501-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

DECISION DU MAIRE N°2026/05/01

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VIREMENT DE CREDITS n°1/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 2026/03/16 du Conseil municipal en date 20 mars 2026 portant attribution de délégations au Maire ;

Vu la délibération n°2026/03/06 du Conseil municipal en date du 12 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget principal et fixant le taux de fongibilité de chacune des sections à hauteur de 7,5 % ;

Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédits ;

Le Maire de GLOMEL,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De réaliser le virement de crédits suivant au sein des dépenses de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES		
CHAP	**COMPTE**	**MONTANT**
65- Autres charges de gestion courante	**65311- Indemnités de fonction**	6 000,00 €
	6541-Créances admises en non valeur	-4 000,00 €
	6542-Créances éteintes	-2 000,00 €
TOTAL		**0,00**

ARTICLE 2 : Que la présente décision sera transmise à Monsieur le sous-Préfet de l'arrondissement de GUINGAMP.

ARTICLE 3 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous actes et documents en vue d'accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260501-DE

Le Maire *:*

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date d'effet.

Fait à Glomel, le 21 mai 2026

****

Affiché en Mairie le 29 mai 2026
Transmis en Préfecture le 04 juin 2026

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Bernard TRUBUILT

Affiché en Mairie le 29/05/2026
Transmis en Préfecture le 04/06/2026